

MASTER

2ème année

Mention Ergonomie : parcours Ergonomie et Facteurs Humains

Ministère du travail : 13511009

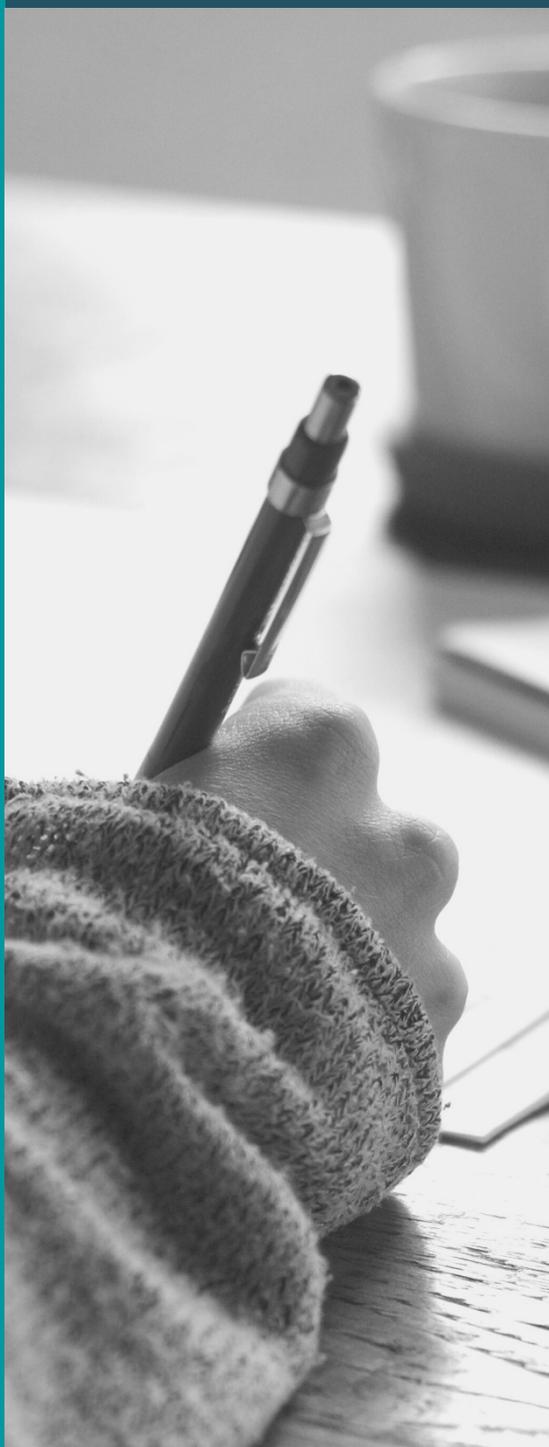
Code RNCP : 31807

CFA UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY
contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.2
Les dates clefs de la formation	P.3
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.5
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.6
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.7
- Durée de la formation	P.9
Le programme	P.10
Le calendrier d'alternance	P.11
Les moyens humains	P.12
Fiche RNCP	P.13/18

VOS CONTACTS



• Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation :

Vincent BOCCARA - vincent.boccara@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat :

Coline PRUVOST - coline.pruvost@universite-paris-saclay.fr

Lieu de la formation :

Université Paris Saclay – Faculté des Sciences d’Orsay

Bâtiment 452 - 91405 ORSAY

www.sciences.universite-paris-saclay.fr

• Contacts CFA

Conseiller formation :

Nancy LECOQ

Tél : 06.32.12.43.41 / nancy.lecocq@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 06.07.59.68.87 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

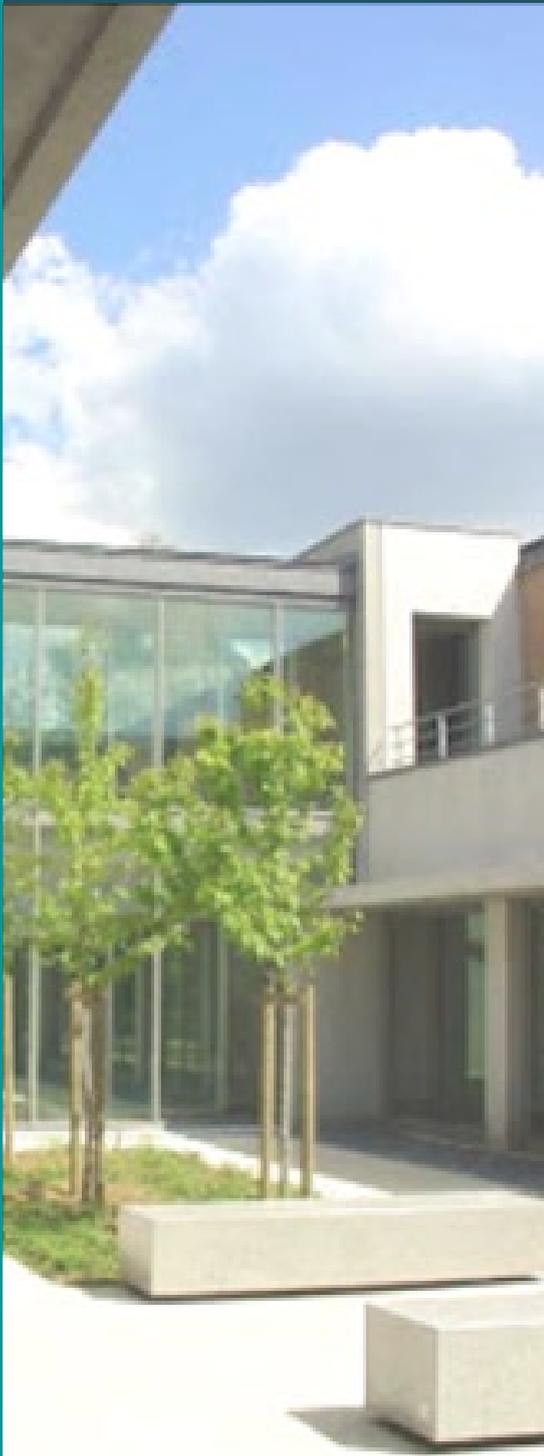
Anna TOTH

Tél : 06.07.80.85.37 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION

8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- Recrutement :

L'accès au M2 en apprentissage est ouvert aux titulaires d'un M1 d'ergonomie.

Modalités : sur dossier et entretien de motivation.

- Date de la formation :
31/08/2023 au 04/09/2024
- Réunion d'information destinée aux admissibles :
Se renseigner au secrétariat
- Date de la rentrée universitaire :
01/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

L'accès au M2 en apprentissage est ouvert aux titulaires d'un M 1 d'ergonomie ou formation équivalente.

Rappel du contenu du M1

L'année de master 1 du parcours Ergonomie et Facteurs Humains de la Mention Ergonomie de l'université Paris Saclay se centre sur trois des cinq champs de compétences visés par l'ensemble de la formation :

1. Comprendre les activités humaines en situation selon une approche systémique
2. Adapter sa pratique de l'ergonomie aux transformations sociétales
3. Conduire une analyse réflexive de l'ergonomie, du métier d'ergonome et de sa propre pratique

Le premier semestre apporte les connaissances théoriques et méthodologiques de base sur le fonctionnement humain et les environnements de travail dans une perspective pluridisciplinaire (ergonomie, psychologie, physiologie, physique, neuro-anatomie, etc.).

Le second semestre est centré sur un apport de connaissances pluridisciplinaires (ergonomie, économie, physiologie, statistique, etc.) en lien avec les processus de conception, le fonctionnement des systèmes socio-organisationnels ainsi que les frontières du travail dans la société du futur.

En complément, les étudiants doivent réaliser en binôme une analyse ergonomique du travail dans une entreprise au cours d'un stage en alternance équivalent à deux mois à temps plein entre février et juin.

	Intitulé UE	Code UE	ECTS	Volume Horaire			
				Total	CM	TD	TP
SEMESTRE 1	Ergonomie concepts et méthodes	UE 101	9	89	48,5	3,5	37
	Appréhender les systèmes de travail : du poste à la situation	UE 102	5	49	22	7	20
	Modèle de l'Homme en activité	UE 103	9	94,5	83	3,5	8
	Enjeux de santé au travail	UE 104	5	53,5	38	13,5	2
	Analyse ergonomique d'un poste de travail	UE 105	2	14			14
SEME STRE	Appréhender l'organisation du travail	UE 106	3	28	14	14	
	La cognition en situation : théories et méthodes	UE 107	6,5	65	38,5	7	12,5
	Conceptions des systèmes complexes 1	UE 108	6	59	35	20	14
	Concevoir des situations adaptées au vieillissement de la population	UE 109	3,5	28	14	7	7
	Analyse ergonomique du travail	UE 110	7	70	14	14	42
	Analyse statistique de données 1	UE 111	2	20	9	7	4
	Communiquer à l'international	UE112	2	20		20	

➤ **Objectifs de la formation :**

L'objectif du master est de former des ergonomes généralistes capables d'intervenir en entreprise pour contribuer à la conception et l'évaluation des situations de travail, de formation ou d'usage dans un double objectif de santé des travailleurs/utilisateurs et de performance des systèmes sociotechniques.

La formation s'organise autour des étapes d'une intervention ergonomique partant de la compréhension d'une demande à la mise en œuvre et l'accompagnement de transformations des situations de travail, de formation ou d'usage. De la même manière pour les alternants qui ont choisi l'option recherche la formation s'organise selon les étapes d'une recherche de terrain en ergonomie intégrant une dimension interventionnelle.

Les apprentis sont formés à construire une analyse ergonomique du travail pour orienter ou accompagner un projet de changement de l'entreprise en mobilisant des démarches participatives.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Le parcours Ergonomie et Facteurs Humains forme les étudiants selon cinq champs de compétences :

1. Comprendre les activités humaines en situation selon une approche systémique
2. Construire les conditions sociales, techniques et financières d'une intervention de manière collaborative
3. Conduire une intervention ergonomique de manière autonome
4. Adapter sa pratique de l'ergonomie aux transformations sociétales
5. Conduire une analyse réflexive de l'ergonomie, du métier d'ergonome et de sa propre pratique

Le premier semestre est construit autour de neuf unités d'enseignement :

- 1) L'intervention : un projet à conduire dans l'entreprise,
- 2) Concepts et méthodes aux frontières de l'ergonomie,
- 3) Adapter les situations à la diversité des populations,
- 4) Construire la santé au travail,
- 5) Conception des systèmes complexes 2,
- 6) Gestion des risques : appréhender les Facteurs Humains et Organisationnels,
- 7) Transformations sociales et mutations du travail,
- 8) Analyse statistique de données,
- 9) Communiquer à l'international.

Pour les alternants qui ont choisi l'option recherche, le premier semestre est construit autour de 7 unités d'enseignement

- 1) L'intervention : un projet à conduire dans l'entreprise,
- 2) Conduire une recherche en ergonomie (mutualisée avec la chaire d'Ergonomie du CNAM Paris)
- 3) Concepts et méthodes aux frontières de l'ergonomie,
- 4) Conception des systèmes complexes 2,
- 5) Transformations sociales et mutations du travail,
- 6) Analyse statistique de données,
- 7) Communiquer à l'international.

Le second semestre est structuré selon quatre unités d'enseignement qui visent à accompagner les étudiants dans la construction des compétences professionnelles nécessaires dans une intervention ergonomique :

- 1) L'intervention en ergonomie : agir sur les questions de l'activité,
- 2) Intervention ergonomique encadrée : pratiques en débat,
- 3) Principe d'une chaîne de valeur : quel modèle économique pour l'intervention en ergonomie ?
- 4) Intervention en entreprise

Ces enseignements sont construits dans une logique de complémentarité de plusieurs formats : l'apport de connaissances, la présentation par les étudiants de situations professionnelles qu'ils vivent en entreprise, la mise en débat de questions vives relatives à l'ergonomie et au métier d'ergonome.

L'ensemble des unités d'enseignement s'articulent avec l'intervention ou la recherche de terrain que les alternants doivent réaliser tout au long de l'année en entreprise selon une structuration pédagogique. Ce travail en entreprise donne lieu à plusieurs rendus au cours de l'année ainsi qu'un mémoire académique et une soutenance en fin d'année.

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation universitaire correspond à 420 heures d'enseignement réparties de septembre à septembre selon 16 semaines et trois jours de soutenance (cf. sections programme et planning de la formation ci-dessous). L'ensemble des enseignements ont lieu dans les locaux de la formation, excepté pour les enseignements de l'option recherche qui sont dispensés dans les locaux du CNAM au 41 rue Gay Lussac, 75005 Paris. Certains enseignements peuvent avoir lieu en distanciel à la discrétion de l'équipe pédagogique.

L'activité en entreprise s'organise en 37 semaines, ce qui correspond à 1295 heures. Elle doit concerner la conception, l'évolution ou l'évaluation d'une situation de travail, de formation ou de la vie quotidienne. Elle doit permettre de réaliser une analyse ergonomique des activités humaines au regard d'un projet de transformation ou de changement. La contractualisation entre les entreprises, les alternants et l'université a lieu entre les mois de mai et juillet. Elle doit intégrer les conditions nécessaires aux apprentissages visés par la formation.

➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

L'année de master 2 du parcours Ergonomie et Facteurs Humains se centre sur la maîtrise progressive des compétences professionnelles nécessaires à la conduite d'une intervention ou d'une recherche de terrain en ergonomie en relative autonomie. Elle est réalisée intégralement en alternance tout au long de l'année sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation.

1. L'activité en entreprise

Cette activité est encadrée par un **maître d'apprentissage** désigné au sein de l'entreprise.

Chaque apprenti a également un **tuteur académique**, enseignant-chercheur ou professionnel du domaine de l'équipe pédagogique, qui assure le suivi de sa formation en entreprise.

Le tuteur académique rencontre individuellement l'apprenti selon ses besoins tout au long de l'année. Il prend contact avec le maître d'apprentissage au cours de la première période d'entreprise pour valider, ensemble, l'intervention qui sera réalisée durant l'année d'apprentissage (engagement de formation). Le tuteur académique rencontre le maître d'apprentissage et l'apprenti au moins deux fois par an, et autant que de besoin.

2. Le mémoire et la soutenance orale

Ce travail effectué en entreprise donne lieu à un mémoire de fin d'étude et à une soutenance.

- **La soutenance orale** se fait devant un jury constitué de membres de l'équipe pédagogique, de tuteurs académiques et du maître d'apprentissage.

Chaque soutenance dure 40 min. le déroulement de la soutenance se fait en 3 temps :

1. Présentation orale par l'apprenti : 20 min.
2. Questions des membres du jury : 15 min
3. Discussion au sein du jury sans la présence de l'étudiant : 5 min.

Pour chaque soutenance, un membre de l'équipe pédagogique est désigné comme rapporteur du mémoire de l'apprenti(e).

- **Le mémoire** est un document dans lequel l'intervention est formalisée en respectant les exigences universitaires de niveau M2. Il ne s'agit en aucun cas d'un rapport d'activité.

La rédaction de ce mémoire s'appuie sur un des objectifs de l'intervention qui consiste à étayer scientifiquement la démarche utilisée (i) en plaçant la problématique d'intervention en rapport avec la littérature scientifique et normative de manière cohérente et pertinente et (ii) en choisissant les méthodes appropriées de recueil de données (observations, mesures, entretiens, etc.), et d'analyse. L'interprétation des résultats doit également se faire au regard de la littérature existante. Il est attendu que la démarche d'intervention et d'analyse ergonomique du travail mise en œuvre soit en adéquation avec la demande et le contexte de l'entreprise.

Suggestion des éléments de plan

Page de garde

Résumé (français, anglais)

Sommaire

Introduction

Présentation de l'entreprise et de la demande

Revue de la littérature scientifique

Analyse et reformulation de la demande

Plan général de l'intervention

Caractérisation de la situation et approche des activités humaines

De l'analyse des activités humaines au diagnostic

Transformations et mise en œuvre

Discussion

Conclusion

Références bibliographiques

Annexes

Il s'agit de suggestions. L'apprenti doit parvenir à formaliser son travail et à en structurer la présentation pour qu'il soit compréhensible par les lecteurs. Il n'existe pas de plan type du fait de la singularité de chaque intervention en entreprise.

SANCTION DIPLOME :

Le Master 2 est délivré à tout étudiant ayant obtenu 60 ECTS à la suite de la décision d'un jury d'examen annuel sur la base des notes obtenues dans chaque unité d'enseignement de la formation.

Deux sessions d'examens sont organisées. L'intervalle entre les deux sessions d'examen est d'au moins de deux mois, sauf dispositions pédagogiques particulières (organisation de séances de soutien entre les deux sessions, par exemple) qui ne peuvent réduire cet intervalle à moins de 15 jours.

Chaque unité d'enseignement est sanctionnée par un contrôle continu et/ou un examen. Chaque contrôle continu et chaque examen peut être constitué de plusieurs épreuves. La note obtenue à chaque unité d'enseignement dépend des modalités de contrôle des connaissances et des compétences indiquées dans le tableau des M3C.

Chaque Unité d'enseignement appartient à un bloc de compétences. Les blocs de compétences peuvent comprendre des unités d'enseignement sur l'ensemble de l'année. Les UE au sein d'un même bloc de compétences se compensent entre elles. En revanche, les blocs de compétences ne se compensent pas entre eux : chaque bloc doit être acquis. La moyenne à un bloc de compétences correspond à la moyenne des notes obtenues à chaque UE pondérée par un coefficient relatif aux ECTS de chaque UE.

Pour chaque unité d'enseignement, la note éliminatoire est fixée à 7/20. Si dans un bloc de compétences une note à une ou plusieurs unités d'enseignement est inférieure à 7/20, toutes les unités d'enseignement, dont la note est inférieure à 10/20 doivent être repassées.

Lorsque l'ensemble des blocs de compétences est acquis, la note de l'année G est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues à chaque bloc pondéré par un coefficient relatif aux ECTS de chaque bloc de compétences.

Les mentions sont attribuées en fonction de la note globale G

- Mention passable : $10/20 \leq G < 12/20$
- Mention assez-bien : $12/20 \leq G < 14/20$
- Mention bien : $14/20 \leq G < 16/20$
- Mention très bien : $16/20 \leq G$.

• **Jury d'examen**

Chaque année, le jury d'examen est fixé par une décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique de la formation et du Directeur de la composante de rattachement.

Le jury se réunit à l'issue de chacune des sessions de l'examen final. Il peut cependant être convoqué de manière exceptionnelle, à l'initiative du Président du jury.

Il valide pour chaque étudiant, chacune des unités d'enseignement, fait la synthèse des résultats et décerne le diplôme.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres présents, chacun des membres disposant d'une voix. En cas de besoin, le Président du jury dispose d'une voix prépondérante

➤ **Durée de la formation /an**

420h /an

Programme simplifié de la formation

		Intitulé UE	Code UE	ECTS	Volume Horaire			
					Total	CM	TD	TP
SEMESTRE 3	TC	L'intervention : un projet à conduire dans l'entreprise	UE 201	4	40	14	26	
	TC	Concepts et méthodes aux frontières de l'ergonomie	UE 202	2	16,5	16,5		
	Op	Adapter les situations à la diversité des populations	UE 203	4	42	28	14	
	Op	Construire la santé au travail	UE 204	4	40	20,5	29,5	
	TC	Conception des systèmes complexes 2	UE 205	6	61,5	31	6,5	24
	OP	Gestion des risques : appréhender les Facteurs humains et organisationnels	UE 206	4	40	22,5	17,5	
	TC	Transformations sociales et mutations du travail	UE 207	2	20	16,5	3,5	
	TC	Analyse statistique de données 2	UE 208	2	20	9	7	4
	TC	Communiquer à l'international	UE 209	2	20		20	
	Op	Conduire une recherche en ergonomie	UE214	12	120	120		
SEMESTRE 4		L'intervention en ergonomie : agir sur les questions de l'activité	UE 210	4	49	14	21	14
		Intervention ergonomique encadrée : pratiques en débat	UE211	4	50			50
		Principe d'une chaîne de valeur : quel modèle économique pour l'intervention en ergonomie ?	UE 212	2	21		21	
		Intervention en entreprise	UE 213	20				

Calendrier de la formation

EDT M2 2023-2024	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	9h à 12h30	13h30 à 17h00	9h à 12h30	13h30 à 17h00	9h à 12h30	13h30 à 17h00	9h à 12h30	13h30 à 17h00	9h à 12h30	13h30 à 17h00
28.08/2023							ENT (signature contrat)	ENT (signature contrat)	UNIV	UNIV
04.09/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
11.09/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
18.09/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
25.09/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
02.10/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
09.10/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
16.10/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
23.10/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
30.10/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
06.11/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
13.11/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
20.11/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
27.11/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
04.12/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
11.12/2023	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
18.12/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
25.12/2023	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
01.01/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
08.01/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
15.01/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
22.01/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
29.01/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
05.02/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
12.02/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
19.02/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
26.02/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
04.03/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
11.03/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
18.03/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
25.03/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
01.04/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
08.04/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
15.04/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
22.04/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
29.04/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
06.05/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
13.05/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
20.05/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
27.05/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
03.06/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
10.06/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
17.06/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
24.06/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
01.07/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV
08.07/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
15.07/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
22.07/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
29.07/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
05.08/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
12.08/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
19.08/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
26.08/2024	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT	ENT
02.09/2024	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV	UNIV				

Les moyens

- L'équipe pédagogique

Sur demande

Fiche RNCP

RNCP31807 - MASTER - Ergonomie (fiche nationale)

Active

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 110 : Spécialités pluri-scientifiques
- 200 : Technologies industrielles fondamentales
- 120 : Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

- 14454 : Psychologie
- 42898 : Ergonomie

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

[Certificateur\(s\)](#)

[Résumé de la certification](#)

[Blocs de compétences](#)

[Secteur d'activité et type d'emploi](#)

[Voie d'accès](#)

[Liens avec d'autres certifications professionnelles...](#)

[Base légale](#)

[Pour plus d'informations](#)

[Certificateur\(s\)](#)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	https://www.universite-paris-saclay.fr/
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	-	-
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS	19753471200017	-	-
UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE	19691775100014	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	-	-
UNIVERSITE TOULOUSE II	19311383400017	-	-
UNIVERSITE PARIS CITE	13002573700011	-	-

Résumé de la certification

Activités visées :

- Analyse de la demande du client
- Contribution à la conception ou la correction de situations de travail ou d'usages
- Elaboration et choix des méthodes et moyens qui seront mis en place pour analyser les activités humaines de travail
- Réalisation d'un diagnostic global (pluridimensionnel) sur les situations de travail, de vie ou d'usage
- Proposition argumentée de recommandations / préconisations ergonomiques innovantes pour la conception et ou la transformation de systèmes techniques et de systèmes de travail
- Contribution à la recherche de solutions et accompagnement de leur mise en place
- Évaluation des transformations nécessaires et de leurs impacts sur la santé, la performance et la sécurité du système
- Conception et animation de modules de formation
- Répondre à des appels d'offre
- Prospection de nouveaux clients
- Gestion de projet
- Animation d'équipes

Compétences attestées :

- Conduire de manière autonome une intervention ergonomique en mobilisant d'une part des connaissances scientifiques pluridisciplinaires sur le fonctionnement de l'homme et les activités humaines, les environnements de travail ou d'usage, les organisations du travail, articulées à la mise en œuvre de méthodes et techniques d'intervention (observations, simulations, prototypage, évaluation experte, entretiens de confrontation, espace de dialogue, etc.), de conception, de conduite de projet et d'animation de formation et commerciales (appel d'offre, prospection, etc.).
- Réaliser une analyse globale du problème posé (analyse des indicateurs, analyse des enjeux et des attendus auprès des différents acteurs, etc.) afin de proposer les objectifs et les modalités de son intervention
- Analyser des activités humaines en situation réelle de travail, de vie ou d'usage
- Anticiper l'évolution des conditions de réalisation des activités humaines et leurs potentiels effets en termes de santé, sécurité, qualité et performance
- Conduire une intervention, une étude ou une recherche en ergonomie
- Proposer des méthodologies adaptées aux problématiques
- Contribuer à l'intégration de différentes logiques sous forme de compromis partagés
- Analyser et améliorer l'ergonomie d'un poste ou d'une situation de travail, de vie ou d'usage
- Construire la participation des acteurs de l'entreprise ou des utilisateurs finaux
- Construire des plans d'action argumentés par des connaissances scientifiques sur les situations réelles analysées
- Construire et négocier les conditions sociales, techniques, et financières d'une intervention, étude ou recherche en ergonomie
- Innover et faire preuve de créativité dans les processus de conception
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines

- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère,
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

blocs de compétences

RNCP31807BC01 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	

RNCP31807BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	

RNCP31807BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère	

RNCP31807BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- M71.1 : Activités d'architecture et d'ingénierie
- M74.9 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N82.9 : Activités de soutien aux entreprises
- Q86.9 : Autres activités pour la santé humaine
- J62.02A : Conseil en systèmes et logiciels informatiques

Type d'emplois accessibles :

- Ergonome
- Ergonome conseil, consultant(e) ergonome
- Ergonome en prévention des risques professionnels
- Ergonome des Interactions Homme-Machine – IHM
- Ergonome en industrie
- Ergonome chargé/e du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- Ergonome dans le domaine recherche scientifique
- Ergonome spécialiste Facteurs Humains

- Ergonome des produits et des services
- Chargé de mission
- Chargé de prévention
- Spécialiste facteurs humains et organisationnels
- Ingénieur d'études
- Ingénieur de recherche
- Ingénieur développement
- Ingénieur conception-production

Code(s) ROME :

- H1204 - Design industriel
- H1302 - Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels
- M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise
- H1206 - Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Références juridiques des réglementations d'activité :

Il existe une certification professionnelle d'Ergonome Européen qui a pour objectif de permettre aux diplômés de master d'accéder à une désignation d'Ergonome Européen « Erg. Eur » délivré par ARTEE (Association pour la Reconnaissance du Titre d'Ergonome Européen) et le CREE (Centre for Registration of European Ergonomists) en accord avec la SELF (Société d'Ergonomie de Langue Française).

Cf. (www.artee.fr).

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université de Paris, arrêté du : 25/02/2020
-	UNIVERSITE PARIS-SACLAY, arrêté du : 27/07/2020
-	Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016 Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2024
-------------------------------------	------------

[Pour plus d'informations](#)

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/16179/true>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

[Fiche au format antérieur au 01/01/2019](#)